

RAPPORT du jury

Examen professionnel de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

année 2015

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de l'examen professionnel de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire, d'une part concernant les épreuves écrites d'admissibilité et d'autre part concernant les épreuves orales d'admission.

Enfin, il formule des recommandations méthodologiques aux candidats.

1- données générales concernant le concours :

1.1- La composition du jury :

Le jury était constitué de :

- Madame Delphine COLLE, Ingénieur du Génie Sanitaire, Présidente ;
- Madame Laurence SURREL, ingénieur d'études sanitaires, ARS Auvergne;
- Monsieur Edouard CANTELOUP, ingénieur d'études sanitaires, ARS Calvados ;
- Monsieur Pierre CONSEIL, ingénieur d'études sanitaires, ARS Nord pas de Calais ;
- Monsieur Laurent HENOT, ingénieur d'études sanitaires, ARS Ile de France.

1.2- La préparation du sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Chacun des membres du jury a été invité par le bureau du recrutement à préparer et retourner un sujet : 3 propositions ont ainsi été étudiées pour le choix du sujet.

Le sujet qui a été retenu constitue un sujet original, qui a permis de placer tous les candidats sur un même pied d'égalité, en évitant un sujet « classique » portant sur une seule spécialisation de santé environnementale.

1.3- Le déroulement des épreuves

La correction des copies dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité s'est déroulée du 21 et 22 octobre 2015 :

- Nombre de candidats inscrits : 30
- Nombre de candidats admissibles : 11.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur la journée du 7 décembre 2015, la matinée du 8 étant consacrée à la finalisation des notations des candidats et à la préparation des résultats définitifs de l'examen professionnel :

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 2 ;
- Nombre de candidat admis sur liste complémentaire : 1

2- Modalités de correction des copies – épreuve d'admissibilité

La correction des copies s'est déroulée de la façon suivante :

Les copies ont été corrigées sur la base d'une grille de correction préalablement élaborée par la présidente du jury et validée par les membres du jury. Elles ont fait l'objet d'une double correction.

La présidente du jury a été sollicitée sur 2 copies pour arbitrage et prise de position, les corrections du binôme étant divergentes.

La méthode de correction a permis une notation équitable de l'ensemble des copies, sur la base des mêmes critères d'évaluation, en lissant les écarts éventuels liés à des corrections individuelles

3- Modalités d'évaluation des candidats lors des épreuves orales d'admission

Concrètement : pour chaque candidat admissible, un des membres du jury était désigné rapporteur. A charge pour lui d'étudier en amont de l'entretien le dossier RAEP du candidat, afin de définir le fil conducteur de l'entretien, c'est-à-dire recouper les éléments de l'entretien du candidat et ceux de son dossier, sachant que seul l'entretien est noté et non le dossier RAEP rendu par le candidat.

Par ailleurs, à chaque entretien, il était désigné un « scribe » parmi les membres du jury, c'est-à-dire un des 5 membres du jury qui n'intervenait pas dans la conduite de l'entretien, mais qui notait de façon aussi exhaustive que possible la teneur des échanges entre le candidat et le jury, les notes ainsi prises servant de traçabilité et de mémoire dans l'attribution des notes d'admission.

Ainsi, chaque oral était introduit par la présidente du jury qui rappelait rapidement les conditions de réalisation, puis le rapporteur guidait les échanges entre ses collègues membres du jury et le candidat, sur la base de la présentation du candidat d'une part, et des informations recueillies dans les dossiers RAEP du candidat d'autre part.

A la fin de l'entretien, les membres du jury s'accordaient sur la note attribuée au candidat.

Point remarquable : les membres du jury ont bénéficié d'une formation à la conduite d'entretien dans le cadre particulier de la RAEP le 29 septembre 2015.

4- Niveau général des candidats, les constats effectués par épreuve (points forts, points d'amélioration) :

4.1 L'admissibilité :

Appréciation globale :

Bien que la majorité des candidats se situe dans la moyenne, le jury note des niveaux très hétérogènes, avec des extrêmes très marqués : quelques candidats se démarquent nettement au dessus de la moyenne, et, à l'inverse, d'autres n'ont pas le niveau requis ou n'ont pas passé l'épreuve avec sérieux.

Points forts :

Globalement les candidats ont réussi la partie synthèse de l'épreuve.

Quelques uns ont su gérer le temps qui leur était imparti, mais la plupart ont perdu des points précieux en rendant des copies inachevées en raison d'une mauvaise gestion du temps. La plupart des candidats ont décidé de suivre le plan proposé dans l'intitulé du sujet et ont présenté une note structurée.

Points d'amélioration :

Au contraire du traitement globalement satisfaisant de la partie synthèse de l'épreuve, la partie de l'épreuve relative aux propositions de gestion a été traitée de façon assez hétérogène.

Il ressort également de l'étude des copies un manque certain de prise de hauteur par rapport au sujet.

4.2 L'admission :

Appréciation globale sur la qualité des dossiers RAEP des candidats:

Les candidats se sont bien souvent contentés de décrire leurs missions actuelles, sans se projeter sur ce que cela avait pu leur apporter et ce qu'ils pouvaient en retirer.

Appréciation globale sur la qualité des prestations à l'oral :

Les niveaux des candidats admissibles est particulièrement hétérogène. Les notes attribuées s'échelonnent de 5 à 18,5, avec une moyenne située à 11/20. 13 des 27 candidats ont entre 10 et 12,5/20.

Points d'amélioration :

Les candidats ont témoigné de capacités de réflexion et d'analyse très hétéroclites, avec en général peu de profondeur.

Par ailleurs, peu de candidats reçus à l'oral ont manifesté une curiosité pour les missions de santé environnementale, ni témoigné d'une ouverture sur l'ensemble des missions de santé environnementale gérées par le Ministère de la Santé et les ARS.

Globalement, et sauf cas exceptionnel, peu de candidats ont témoigné de vraies motivations pour devenir technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef, la très grande majorité d'entre eux ayant assimilé le fait qu'ils resteraient sur place en cas de réussite à l'admission, et probablement sur les mêmes missions.

Il semble donc que la motivation des candidats à se présenter à l'examen professionnel procède d'autres motivations que celles de progresser dans le corps et d'avoir de nouvelles missions et responsabilités.

5- Conseils méthodologiques aux candidats :

Sur la forme :

Tous les points de « forme » devraient être aisément acquis. Aucun candidat ne devrait se présenter à l'écrit sans maîtriser les techniques de la note de synthèse.

Par ailleurs, la présentation, l'introduction, l'annonce du plan et la conclusion sont à soigner.

Le jury recommande donc aux candidats se s'exercer régulièrement en amont de l'épreuve de façon à s'affranchir de la problématique posée trop régulièrement par la gestion du temps, voire de suivre les formations correspondantes auxquelles ils pourraient avoir accès.

Sur le fond :

Globalement, la partie synthèse a été traitée de façon satisfaisante, ce qui n'a pas été le cas pour la partie proposition de gestion.

De fait, celle-ci est traitée de façon très diverse, certains candidats n'ayant quasiment pas répondu. Le jury recommande aux candidats de bien identifier les questions posées dans le sujet et de respecter leur ordre de traitement, ce qui leur permettra d'éviter des oublis tout en ayant une construction logique.

6- Remerciements :

Le jury tient notamment à remercier Madame ABADIE et Monsieur DUTARTRE, gestionnaires pour leur grande disponibilité, leur soutien quant à la logistique de l'organisation de l'examen, et de façon plus globale pour leur très grande amabilité.

La Présidente du jury



Madame COLLE Delphine